République Française ***Arrondissement d'Aubusson***

Commune de Gentioux-Pigerolles

Compte rendu

du Conseil Municipal

Séance du 27 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt sept novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Gentioux-Pigerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gentioux.

Date de convocation du Conseil municipal :19 novembre 2020.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mmes JEANBLANC Denise, Irène BAYET-TORDO, CABARET Pauline, GUILLOT Paulette, et MM, LEFEBVRE-DELADONCHAMPS Benoît, CHATOUX Florent, MOREIRA DA SILVA Georges, SIMONS Benjamin, Stéphane GRASSER et FLOUR Thomas.

Absents excusés : MMe GUIOMAR Clara

Pouvoir :

Secrétaire : Mme CABARET Pauline

Mme le Maire propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Vente AB 241 et 242
- DETR éclairage public
- DM budget de l'eau

Accepté par les 10 personnes

Demande d'achat de 2 parcelles par des habitants :

- AB 241 : 840m2 pour 4200.00 euros à Fanny LAURENT
- AB 242 : 904m² pour 4520.00 euros à Lucie GRAVEY

Un cahier des charges va être transmis, notamment pour les délais de construction imposés dans les 2 ans suivant l'obtention du permis de construire, il s'agit de celui du lotissement (non modifié depuis 1989). Indiquer aux acquéreuses de se rapprocher du CAUE.

Le Conseil municipal vote pour la vente des 2 parcelles à l'unanimité

Délibération pour l'éclairage public

Achat de 7 lampes LED et éclairage vers le sol pour remplacement

3 428,60€ dont 35% de DETR (1 200,01€)

Le Conseil municipal approuve l'opération et du plan de financement à l'unanimité

Décision modificative 2 sur le budget de l'eau

Facture pour redevance pollution de l'eau d'origine domestique (activité 2019). Il a été prévu 6500€ au budget primitif de 2020, mais la facture est de 8 644€ : il manque 1944€

Modernisation des réseaux de collecte (activité 2019) : il a été prévu au budget primitif 2020 2000€, mais la facture est de 2151€ : il manque 151€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 2 095.00 euros au compte 61523
+ 1 944.00 au compte 701249
+ 151.00 au compte 706129

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour cette délibération modificative.

Captage d'eau de la Provenchère

Captage d'eau de Provenchère : Relance de la procédure pour lancer la déclaration d'utilité publique pour la mise aux normes du captage.

Le CM adopte à l'unanimité la procédure de déclaration d'utilité publique de la protection de la ressource en eau de la Provenchère.

Mme le Maire présente le dossier de demande des 62 995€ HT (aides de l'Agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 60%, CD 23 15%)

Le CM approuve à l'unanimité le projet, sollicite l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil départemental

Vote des taux pour les taxes d'aménagement

Il est possible de mettre en place une taxe communale dont le taux est compris entre 1 et 5%.

Le principe de ces taxes vient compenser les dépenses communales liées notamment au raccordement aux réseaux.

Vote pour la mise en place d'une taxe d'aménagement communale qui sera appliquée à partir du 1er janvier 2021 à 1% : 8 « pour » / 2 « abstentions »

Aliénation du chemin de Palier

Il s'agit d'un chemin rural

Délibération à l'unanimité pour la demande d'aliénation

Délibération autorisation de dépenses d'investissement

Selon article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Le Maire demande cette délibération pour pouvoir mandater les dépenses d'investissement à un quart de ce qui avait été prévu sur le budget 2020 avant le vote du prochain budget.

Autorisation de dépense d'investissement votée à l'unanimité

Délibération amortissement tracteur-tondeuse

Délibération amortissement tracteur-tondeuse : amortissement sur 5 ans voté à l'unanimité

Délibération don masques Conseil Départemental

Lors de la crise sanitaire de mars, le Conseil départemental à solliciter une aide auprès des collectivités, pour pouvoir acheter des masques aux personnels soignants, un don de 600.00 euros a été décidé à ce moment-là, pour régulariser ce don, il faut aujourd'hui une délibération.

Voté pour à l'unanimité

Délibération modifiant RIFSEEP

IFSE : Réévaluation annuelle plutôt que tous les 4 ans. Le montant annuel maximum augmente pour le groupe C1 de 1000.00 euros soit 5000.00 euros en tout, le groupe C2 de 2500.00 euros soit 5000.00 euros en tout et le groupe C3 de 500.00 euros soit 2000.00 euros.

CIA : montant annuel minimum de 240.00 euros, et maximum de 800.00 euros.

Voté à l'unanimité

Compte épargne temps

L'instauration du compte épargne-temps est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics mais l'organe délibérant doit déterminer, après avis du comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Certains agents sont en demande d'ouverture d'un compte épargne temps, ce dernier doit se faire à la demande expresse de l'agent, une délibération doit être prise afin de pouvoir l'instaurer. Ce projet de délibération sera présenté au Comité Technique en février 2021 pour validation.

Vote à l'unanimité pour l'ouverture d'un CET

Délibération loyer logement communal

La mairie a reçu une demande de location concernant le logement communal cadastré AB72, 4 place du Monument.

Madame le Maire expose au conseil que la réévaluation du loyer est nécessaire au vu des travaux réalisés récemment dans ce dernier.

Madame le Maire propose au conseil une augmentation du loyer de ce logement au 01.01.2021, passant de 434.68 euros à 530.00 euros mensuel.

Vote à l'unanimité pour une évolution du loyer du logement de 434,68€ à 530€.

Point tarif gîtes et salle polyvalente : reporté au CM suivant

Point urbanisme : il est présenté en conseil municipal le choix d'amorcer la réalisation d'une carte communale ou d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ce dernier s'inscrivant dans la perspective au niveau intercommunal sur le mandat à venir de la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) il est décidé de choisir la réalisation de ce Plan plutôt que d'une carte communale.

Questions diverses :

Fin de la séance à 22h30